

Macroéconomie 4

Le modèle IS-LM

Ce cours vous est proposé par Pr. Jean-Marc Figuet,
Bordeaux School of Economics (UMR CNRS 6060), Université de Bordeaux
et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Exercices

Attention : ceci est la version corrigée des exercices.

1. Comment qualifier le point d'intersection entre les courbes IS et LM ?

Le point d'intersection est l'équilibre global de cette économie fermée à court terme. L'équilibre global est caractérisé par le couple (Y^*, i^*) qui assure l'équilibre simultané des marchés des biens et services et de la monnaie.

2. L'équilibre global est-il un équilibre optimal pour l'économie ?

On ne peut pas répondre à cette question par l'affirmative car le modèle IS-LM n'analyse pas le marché du travail. On ne sait donc pas si, à l'équilibre global, le marché du travail est en équilibre (absence de chômage volontaire).

3. Pourquoi une augmentation des dépenses publiques a-t-elle un effet multiplicateur sur le revenu ?

Car, le multiplicateur des dépenses publiques, $\frac{1}{(1-c)+a\frac{ly}{l_i}}$, est supérieur à 1 (du fait de la valeur des paramètres). Autrement dit, si l'Etat augmente de 1€ ses dépenses publiques, la hausse du revenu sera supérieure à 1€.

4. L'augmentation des dépenses publiques a-t-elle uniquement un effet positif sur le revenu ?

Non, l'augmentation des dépenses publiques provoque également une hausse du taux d'intérêt par le multiplicateur monétaire qui est positif.

5. Définissez le *policy-mix* ?

Le policy-mix est une combinaison d'une politique budgétaire (ou fiscale) et d'une politique monétaire.

Références

Comment citer ce cours ?

Macroéconomie 4, Jean-Marc Figuet, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.